

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 20 JUIN 2025

À la SFA – 75005 PARIS

► CONVOQUÉS (par ordre alphabétique) :

Alain ALEXANDRE	Membre honoraire Chargé de mission CEJIB & Cour de cassation	Région IDF	P
Marie-Pierre BAUCHET-IZOARD	Membre élu	Région ARA	P
Nicolas BUAL	Trésorier adjoint Chargé de mission Animation des TRNTJ	Région IDF	A
Claude BUCHER	Membre élu	Région EST	A
Michèle CHAZAL-BERNHART	Présidente animatrice de région Chargée de mission Relations entre CREA	Région ARA	P
Yann CHERRIER	Chargé de mission animation des TRNTJ	Région IDF	A
Philippe COMBES	Membre élu	Région OCC	R
Gérard COULOMBEL	Membre élu	Région EST	R
Jean-Louis D'ESPARBES	Vice-Président, Président de la Section Experts conseil Chargé de mission Relations avec AQC	Région OCC	A
Frédéric DENISART	Membre élu	Région HDF	P
François-Xavier DÉSSERT	1 ^{er} Vice-président adjoint	Région NA	R
Jean-Marc DHOUAILLY	Membre honoraire Chargé de mission Statuts & Règlement intérieur	Région HDF	A
Véronique DROIN	Membre élu	Région ARA	A
Pascal FABRE	Membre élu	INDIVIDUEL	R
Éric GUILLOT	Président animateur de région	Région HDF	A
Julien GUILLOT	Membre élu	Région OUEST	P
Jean-Louis HACCART	Membre élu	Région HDF	R
Jean-Emmanuel JAQUARD	Membre élu	Région OUEST	P
Michel JEMMING	Chargé de mission Relations avec le CNCEJ	Région EST	R
Franck KAFTAN	Membre élu	Région NA	A
Claude LE BIGOT	Président animateur de région	Région IDF	P
Francis LONGUEPEE	Trésorier	Région IDF	P
Céline MANGIONE	Membre élu	Région ARA	R
Antoine MARTIN-RIVIERE	Membre élu	Région OUEST	A
Pascal MEIGNEN	Vice-Président adjoint en charge de la formation Président animateur de région	Région OUEST	P
Cristiana MILEA	Membre élu	Région IDF	P
Céline PERRET-ACKNIN	Secrétaire adjointe	Région IDF	P
Céline PETREAU	Présidente animatrice de région	Région NA	R
Frédéric POKRYWKA	Président animateur de région Chargé de mission Congrès	Région EST	P
Philippe RIVOIRARD	2 ^e Vice-président adjoint	Région IDF	P

Hervé RODRIGUEZ	Président animateur de région Chargé de mission Communication & Site internet	Région OCC	R
Denis SAVARINO	Membre élu	Région HDF	P
Sophie SOULIER DEBAVELAERE	Secrétaire générale	Région HDF	R
Lin TANKE-GUIMEJA	Membre élu	Région HDF	P
Chahrazad TOMA-VASTRA	3 ^e Vice-Présidente adjointe Chargée de mission Relation avec la Revue Experts	Région IDF	P
Fabienne URVOAS	Membre élu	Région OUEST	P
Huguette VERNAY	Présidente	Région ARA	P
Philippe WITT	Vice-président, Président de la section Experts judiciaires	Région OCC	P

P : Présent – A : Absent – R : Représenté

Convoqués : 38 - Présents : 19 – Pouvoirs 10 – 29 votants en séance et/ou représentés**► QUORUM :**

Le quorum doit être de 1/3 sur 38 membres du CA élus et chargés de missions actifs (honoraires non comptabilisés), soit 12 membres (présents + pouvoirs).

► POUVOIRS : 10 pouvoirs donnés

De Philippe COMBES à Philippe WITT
De Gérard COULOMBEL à Huguette VERNAY
De François-Xavier DESERT à Philippe WITT
De Pascal FABRE à Huguette VERNAY
De Jean-Louis HACCART à Huguette VERNAY
De Michel JEMMING à Chahrazad TOMA-VASTRA
De Céline MANGIONE à Marie-Pierre BAUCHET-IZOARD
De Céline PETREAU à Huguette VERNAY
De Hervé RODRIGUEZ à Philippe WITT
De Sophie SOULIER-DEBAVELAERE à Huguette VERNAY

Ce jour : 18 présents actifs + 1 honoraire + 10 pouvoirs = 29 personnes présentes ou représentées : le quorum est atteint.

- **Approbation du procès-verbal du conseil du 14 février 2025**

Le procès-verbal du CA du 14 Février 2025 a été joint à la convocation du présent CA
Aucune observation n'a été apportée.

➤ Approuvé à l'unanimité

- **Approbation du procès-verbal du conseil du 28 mars 2025**

Approbation du nouveau règlement intérieur

Le procès-verbal du CA du 28 Mars 2025 a été joint à la convocation du présent CA
Aucune observation n'a été apportée.

➤ Approuvé à l'unanimité

• POSTE COORDINATRICE : suite des échanges avec Françoise RIEU

Nota : Il est demandé à Stéphanie MIGLIERINA de sortir durant cette phase des débats

Françoise RIEU est toujours en arrêt de travail.

Plusieurs échanges en visioconférence se sont tenus dans le cadre de la démarche amiable engagée et des propositions successives lui ont été faites auxquelles il n'a pas été donné de suite favorable.

Elle a choisi d'assigner le CNEAF aux Prud'hommes et demande actuellement 156.000 €. Elle base ses demandes sur différents griefs, notamment harcèlement depuis la nouvelle présidence, travail dissimulé, requalification du temps partiel en temps complet...

À ce stade, devenu contentieux, il lui est proposé par l'intermédiaire de notre avocate, de payer la somme de 27.000 € correspondant au calcul des obligations légales hors charges patronales (indemnités, préavis, congés payés) + les heures complémentaires déclarées pour 2023 et 2024.

Le Courrier des Prud'hommes du 02/06/2026 est arrivé au siège du CNEAF. Convocation devant le bureau de conciliation du Conseil des Prud'hommes de Montpellier le 08/12/2025. Cette convocation correspond à une dernière tentative pour trouver une solution amiable entre les parties.

NOTA : à la lecture de la requête, après réunion du CA, le montant demandé par Françoise RIEU s'élève à 169.175 €

Observations des membres du CA :

Des échanges ont lieu sur les incidences de cette procédure, les questions suivantes sont évoquées et débattues :

- La liste des demandes de Françoise RIEU est longue, laissant une incertitude sur le résultat de la procédure
- Françoise RIEU invoque notamment un motif de harcèlement, qui vise la présidente
- La proposition faite par le CNEAF correspond à ce qu'il est pensé juste par les membres du bureau, au regard de son ancienneté, et du déroulement des faits
- Pour mémoire, en juin 2023, Françoise RIEU avait écrit ne pas faire d'heures supplémentaires, mais en a déclaré 202 en février 2024, sur toute l'année 2023, sans information préalable
- Depuis mars 2024, il lui est demandé de communiquer ses tableaux d'heures, qu'elle n'a commencé à produire que partiellement en juin 2024, sous forme de photocopies d'agendas
- Il lui a également été demandé à cette occasion de ne plus faire d'heures supplémentaires, ou de les récupérer, ce qui n'a pas été respecté
- Du fait de ces heures supplémentaires invoquées par Françoise RIEU, il y a un risque de requalification de son contrat, actuellement en temps partiel, en temps plein
- Dans le cas où le résultat de la procédure n'obtiendrait pas l'assentiment de la salariée, il y a un risque d'appel > en avons-nous les moyens ? Le trésorier confirme qu'à ce jour, oui.

Au sujet de son arrêt de travail :

- Huguette VERNAY a été consultée par le médecin du travail. Il envisage potentiellement une inaptitude au poste, du fait de la durée de l'arrêt, et de la santé de Françoise RIEU, sans reclassement possible au CNEAF. Ce point doit être confirmé début juillet

Au sujet des affaires du CNEAF dans les locaux de Françoise RIEU :

- Un ordinateur, une imprimante, un téléphone, du mobilier de bureau, et des archives se trouvent dans ces locaux. Il s'agit des outils de travail du poste de coordinatrice.
- À ce jour, les appels téléphoniques ont été transférés sur le téléphone d'Huguette VERNAY, présidente
- Suivant l'issue donnée à la procédure, il y aura lieu de récupérer le matériel et les archives.
- Les archives, dont certaines sont nécessaires au fonctionnement du CNEAF, pourraient être récupérées dans un premier temps par voie d'huissier. Ce point est validé par le CA.

Le CA souhaite voir la situation évoluer rapidement et trouver une issue.

Il est demandé expressément au conseil d'administration de garder ces informations strictement confidentielles.

- **POSTE COORDINATRICE : contrat de Stéphanie MIGLIERINA**

Nota : Il est demandé à Stéphanie MIGLIERINA de ne pas être présente durant cette phase des débats

Présentation de Stéphanie MIGLIERINA :

Stéphanie travaille actuellement 17h/semaine (différentiel avec le complément de salaire versé à Françoise pour son arrêt qui ne s'arrêtera qu'en septembre en comptant les congés payés 2025 à lui solder). Le salaire de 28h/semaine du contrat de base de la coordinatrice ne pourrait donc être affecté à Stéphanie qu'en septembre sur la base de ce calcul.

Toutefois, le congrès arrivant à grands pas, il serait intéressant que Stéphanie épaulé plus le CNEAF et qu'elle puisse donc passer dès début juillet à 28h/semaine.

Actuellement 1.706,12 € nets 2.166,59 € bruts 3.316,11 € av charges pour 17H/semaine

À venir 2.879,27 € nets 3.751,88 € bruts 5.838,64 € avec charges pour 28H/semaine

Soit pour 2 mois + 5.045,06 € avec charges pour le CNEAF

Le surcoût est évalué à 5.000€. Le trésorier indique que ce surcoût est tout à fait possible.

Observations des membres du CA :

- Quel est le contrat sous lequel Stéphanie est embauchée ?
réponse : CDD de remplacement, tant que Françoise est en arrêt maladie
- Stéphanie a effectué à ce jour 60 heures supplémentaires sur son contrat de 17 h/semaine, depuis son embauche début février. Il a été acté qu'elle les récupérerait en congés payés cet été.
- Les membres du bureau restreint qui travaillent régulièrement avec elle s'accordent à dire que Stéphanie est force de proposition et d'initiative. C'est un vrai atout.

Vote en séance sur la proposition de passer Stéphanie à 28h/semaine dès juillet :

Voté à l'unanimité des présents

Stéphanie est invitée à participer au CA après le vote.

- **Adhésions – Démissions – Honorariat**

Stéphanie MIGLIERINA remercie les présidents de CREA, elle a bien reçu tous les tableaux des membres avant le 20 juin, comme prévu.

Elle énonce les noms des nouveaux membres régions par région.

NOUVEAUX MEMBRES 2025 :

CREA	NOM	PRÉNOM
IDF	AGASVARI	Eva
NA	DIGNEAUX	Bertrand
NA	GERBIER	Bruno
NA	LEMERCIER	Céline
NA	VAYSSIERE	Bernard
OUEST	BIGOT	Charline
OUEST	ROUVE	Jean
OUEST	SEVAULT	Christophe
ARA	CATHEBRAS	Mathias
EST	BOOS	Marguerite
EST	RANGUIDAN	Arthur
EST	SCHMITT	Martine
EST	VETTER	Jérôme

HDF	BERNARD	Julien
HDF	HAVET	Julien
HDF	PRUVOST	Anne
HDF	RIMBOEUF	Faïza Amal

RADIATIONS ou DÉMISSIONS 2025 :

CREA	NOM	PRÉNOM
ARA	DENIS	Jean-Philippe
ARA	GROSSET	Pascal
IDF	DE ROUVRAY	Jérôme
OCC	GERBAIL	Christophe
OCC	KHORSI	José
OCC	RIEU MOUNJE	Françoise
IDF	MALEYSSON	Charles
OCC	ASSERAF	Richard
OUEST	DESNOS	Jean-François
OUEST	ROBIN	Gilles
EST	FREY	Maurice
HDF	MOTTEZ-BOUFOUD	Béatrice

TRANSFERTS 2025 :

De membre individuel à :

ARA	PORTE	Jacques
-----	-------	---------

DEMANDES d'HONORARIAT 2025 :

HDF	CUIGNET	Marie-Françoise
HDF	DEMANGE	Thérèse

En synthèse :

- 17 nouveaux membres : surtout des Hauts de France et Nouvelle-Aquitaine et l'Est (4 de plus/région)
- 12 radiations et démissions
- 1 transfert
- 2 nouveaux membres honoraires
- 231 membres au CNEAF

À la demande de Philippe Witt, la ventilation entre judiciaires, conseils et honoraires est communiquée

- 191 judiciaires
- 30 conseils
- 10 honoraires

Observations des membres du CA :

Francis LONGUEPEE :

- Être honoraire au CNEAF signifie ne plus travailler, ce qui est différent d'être honoraire près de tribunaux où l'on peut continuer à travailler

Philippe WITT :

- Jacques Argaud et Éric Schneller (Région Ouest) sont-ils membres honoraires ?

Pascal MEIGNEN :

- Non, ils sont membres d'honneur

- **CONGRES 2025 (Claude LE BIGOT) : point d'avancement sur le congrès, budget prévisionnel, liste des invités, communication, plaquette, ouverture du site congrès**

Claude, président du CREA IDF, rappelle le sujet du Congrès RÉVERSIBILITÉ DES BÂTIMENTS.

Point sur le planning :

- Jeudi 2 octobre : le matin bureau du CNEAF et l'après-midi ateliers dans l'ancien Conservatoire de Musique Maurice Ravel
- Vendredi 3 octobre :
 - o Journée congrès à la BNF
 - partie plus théorique et historique le matin et plus technique et juridique l'après-midi
 - 15 intervenants : professeurs d'université, Magistrats, avocats, architectes, spécialistes
 - 14 exposants installés dans le grand foyer à proximité de l'auditorium.
 - o Journée des accompagnants balade dans Paris avec une *Visite les potins de Paris*, restaurant Le Fumoir, Bateau bus, Musée d'Orsay et/ou visite de la salle des globes à la BNF
 - o Soirée au Musée des arts forains
- Samedi 4 octobre : sortie au village des athlètes avec déjeuner à proximité

Point financier :

- Coût de l'inscription : 400€ pour 110 congressistes envisagés (on peut aller jusqu'à 300 personnes, mais la taille du foyer ne sera pas confortable)
- Coût du congrès consolidé à date : 57.000€ dont pour la location des lieux 9000€

Point sur la plaquette :

- Elle est en cours et devrait être prête pour début juillet.

Claude précise que la BNF a interdit toute transaction financière dans ses murs y compris la vente de livres.

Observations des membres du CA :

Claude LE BIGOT :

- Pourquoi ne pas inviter aussi des étudiants d'architecture ?

Philippe WITT :

- Il faudrait inviter aussi le président de l'ordre régional des architectes
- Le CNEAF pourrait écrire aux différentes écoles d'architecture pour cibler les étudiants en dernière année et/ou futurs diplômés

Chahrazad TOMA-VASTRA :

- Elle a échangé avec l'ENSA Val-de-Seine et semble déjà intéressée
- Quel est budget pour les invitations ? Qui invite-t-on ?

Huguette VERNAY :

- Pourquoi pas des étudiants d'architecture, mais la date est juste avant la rentrée scolaire et il faudrait cibler des étudiants au moins de 4^{ème} année

Claude LE BIGOT :

- Nous invitons le président de l'ordre des Architectes, le président du CNCEJ, le président de l'AQC, le 1er magistrat de la cour de Paris et de Versailles, le 1^{er} président de la cour d'Appel de Paris et de Versailles, le procureur général de Paris et de Versailles, le président de la Cour de cassation et le président de la 3^{ème} chambre de la Cour de cassation, le président du Conseil d'État.

Marie-Pierre BAUCHET-IZOARD :

- Est-ce que le barreau est informé du Congrès ? Il faut cibler les avocats, car ils ont une obligation de formations comme les architectes.

Stéphanie MIGLIERINA :

- Un courrier a déjà été envoyé aux différents barreaux et certains ont déjà répondu être intéressés.

Huguette VERNAY :

- Il est envisagé d'inviter le bâtonnier

- CONGRES 2026 et 2027 :

- CONGRES DE NANTES 2026

Pascal, président du CREA de l'Ouest, énonce les avancées sur l'organisation du Congrès Nantes 2026 :

- **Le sujet** : « Un bâti, plusieurs vies » en lien avec le Congrès 2025, mais pas sur le volet réversibilité plutôt « construire avec le déjà là ». Un bel exemple à venir sur Nantes : l'actuel CHU qui va devoir trouver une nouvelle vie dès que le nouveau CHU sera terminé. La réhabilitation des bâtiments ne peut que s'intensifier dans les années à venir et ce sujet semble tout à fait pertinent après celui qui aura été traité en 2025.
- **Les dates** retenues sont les 5 et 6 novembre 2026 (juste après les congés scolaires), avec CA le matin du 1^{er} jour
- **Le lieu** de tenue du Congrès est en cours de recherche. Pas facile à trouver sur Nantes. Beaucoup de lieux sont déjà pris. Le Palais des Congrès semble parfait, car très bien équipé, mais le coût est élevé. La location est 9.500€ que pour la salle donc hors frais de mobilier, le personnel... Avec les différentes prestations, le coût s'élèverait à 24.000€. Ils sont ouverts à des intervenants extérieurs. Les avantages de cette salle : elle est très bien équipée, pas loin de la gare, un bel espace mitoyen pour accueillir les exposants.
- **Les moyens humains** : peu de membres sur place pour organiser ce congrès, il y aura besoin que des membres des autres régions puissent épauler.

Observations des membres du CA :

Frédéric POKRYWKA :

- Il serait intéressant d'intégrer une réflexion sur le cycle de vie des bâtiments

Claude LE BIGOT :

- Il faut bien avoir en tête la structure type des congrès : un regard architectural et historique puis un aspect technique puis le volet juridique
- Ne pas oublier de communiquer sur la newsletter du CNOA

Huguette VERNAY :

- Dans la convention signée avec l'ordre il est fait mention de mettre en avant les actions du CNEAF

- CONGRES 2027

Le congrès 2027 reste à réfléchir. La CNAEJ et la CEACAP ont opté pour un congrès conjoint en 2026, mais les délais étaient trop courts pour que le CNEAF s'y associe. Nous avons proposé 2027 en commun mais la date n'a pas été retenue

Observations des membres du CA :

Des échanges ont lieu sur la localisation du congrès 2027 :

- Le Sud de la France, voire la Corse, même si nous y avons peu de membres, afin d'y promouvoir nos actions ?
- Bordeaux ? À noter Céline PETREAU ne sera plus présidente de région (envisage de ne pas se représenter) Peu de membres dans ce CREA > y associer la région Auvergne ?
- Mayotte ? Proposition de Marie-Pierre BAUCHET IZOARD qui y a travaillé (pas de décalage horaire) Question du logement et de subventions potentielles à étudier. Possibilité de s'associer avec les Architectes de l'Urgence ? S'appuyer sur les retours d'expériences locales serait très intéressant

La question n'est pas tranchée, réflexion en cours à prolonger.

▪ MALLETTE CONGRES

Une réunion avec les 5 derniers présidents de région ayant organisé les congrès va s'organiser début juillet afin de capitaliser pour les congrès à venir. L'idée est d'avoir une *mallette Congrès* en listant les actions à mener au préalable avec retro-planning, faire une liste des exposants récurrents ... Frédéric POKRYWKA prendra en charge la commission *Malette Congrès*. Il est d'ores et déjà demandé aux 5 derniers présidents de région ayant organisé les congrès de faire remonter un maximum d'informations à Frédéric POKRYWKA.

Frédéric POKRYWKA :

- Faire un suivi des intervenants serait également très intéressant

Claude LE BIGOT :

- Les exposants sont importants pour l'équilibre financier du congrès. Certains exposants ne voulaient plus venir, car n'étaient pas assez « reconnus ». Certains souhaitent intervenir durant le congrès.

Pascal MEIGNEN :

- Ajouter à la liste des tâches la réservation bien en amont du lieu et le versement de l'acompte pour bloquer la salle

- TRNTJ (Nicolas BUAL) : point sur la 187 TRNTJ (prochaines dates, prochains sujets, communication)

Prochaine TRNTJ du 20 juin > cet après-midi

Sujet : *SOUS-SOLS : PROBLÈMES, CONSÉQUENCES & SOLUTIONS*

Suivante : le 28 Novembre 2025, sujet à préciser

- FORMATIONS : (Pascal MEIGNEN) : point sur les formations 2025 / 2026
– Point sur les formateurs
 - Point sur les formations 2025/2026

Rappel :

- le nombre minimum pour qu'une formation se tienne est 8 inscrits. Parfois le quota de 6 est retenu
- seuil du CA des formations pour statut association loi 1901 avec exonération de TVA : 76.679 € en 2023, 78.596 € en 2024, 80.011 € en 2025

Cette semaine viennent de se tenir les formations Conseil 1 et Admin 1.
La formation Admin 1 reste difficile à remplir. Pourrait-elle est conjointe avec Civile 1 ?
La CIVILE 1 ne pourra être organisée fin de l'année que si le seuil de TVA n'est pas atteint.
Pascal propose une formation à l'IA comme outil de travail et, afin de ne pas dépasser le plafond de TVA, cette formation pourrait être organisée par les CREA. L'élaboration d'une charte sur l'utilisation de l'IA en expertise lui paraît indispensable.

Observations des membres du CA :

Philippe WITT :

- Il regrette que des participants autres qu'architecte ou ingénieur construction aient été récemment retenus comme stagiaires dans les formations. Il n'y est pas favorable.

Huguette VERNAY :

- Il est possible d'accueillir des participants dans le domaine du bâtiment autres qu'architecte ou ingénieur construction, si cela ne bloque pas l'inscription d'un architecte ou d'un ingénieur construction qui sont prioritaires
- Scinder Civile 1 et Admin 1 a permis d'élargir la palette des formations et c'est un vrai plus qui doit faire partie de la réflexion.
- En Auvergne-Rhône-Alpes, L. DOUGET utilise déjà l'IA (et est intervenu dans la TRNTJ sur ce sujet)
- Une formation IA oui, mais organiser par le CNEAF serait plus approprié cela est du ressort du national.

Pascal MEIGNEN :

- Les magistrats de l'Administratif de RENNES font remonter que les différences entre les procédures de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif sont ténues, donc pourquoi pas une seule formation ?
- La division des formations Civile et Admin date de 2016, avant les formations étaient conjointes.
- Les participants à la formation au civil sont de deux types : ceux qui ont déjà fait des expertises au civil et ceux qui n'ont jamais fait.

Alain ALEXANDRE :

- Il ne faut pas fusionner les deux formations. Il existe de vraies différences. (Philippe Rivoirard et Philippe Witt appuient ce point de vue) et les dates de remise des dossiers d'inscription sont très différentes. Les dates des formations sont prévues en conséquence.

Philippe RIVOIRARD :

- L'IA est à manipuler avec précaution, car nous ne maîtrisons pas les algorithmes

Frédéric POKRYWKA :

- Il faut utiliser une IA spécialisée et non une IA généraliste
- Pour la formation IA, nous pourrions nous associer avec le CNCEJ et couvrir tout le territoire ?

▪ Point sur les formateurs et sur les lieux de formations

Pascal propose d'établir des fiches pratiques pour les formateurs. Il insiste sur l'importance d'harmoniser les supports de formations comme le fait le CNCEJ.

Alain ALEXANDRE, Michèle CHAZAL ont informé souhaiter arrêter les formations.

Trois membres ont déjà indiqué être intéressés pour être formateur dont deux dans les hauts-de-France.

Il est important de rappeler que les formateurs sont actuellement toujours en binômes.

Le statut des formateurs reste à consolider, mais il est impératif qu'ils pratiquent comme formateurs du CNEAF pour que les formations soient estampillées QUALIOPI.

Observations des membres du CA :

Alain ALEXANDRE :

- La qualité des formateurs est essentielle. Nous n'avons pas le droit de nous tromper, c'est ce qui fait notre atout et notre réputation. Il faut que ce soient des experts ayant grande expérience.

Philippe RIVOIRARD :

- Le principe du binôme doit être maintenu, cela permet un bon équilibre dans les formations.

- **Partenariat CNEAF / CNOA – Référencement REFGA**

Partenariat CNEAF / CNOA Convention : validation en cours pour 1 an (pas de reconduction tacite, à représenter chaque année)

Référencement sur site CNOA : Les formations du CNEAF sont dorénavant répertoriées sur le site internet du CNOA, après validation de leur part, Stéphanie a procédé à l'enregistrement des formations. Les TRNTJ et congrès seront mentionnés sur la Newsletter du CNOA.

- **TRESORERIE**

Pas de problème de trésorerie actuellement, notamment parce que les cotisations viennent de rentrer. Mais nous devons prévoir une somme conséquente pour l'éventuel départ de Françoise.

À noter qu'une partie des cotisations va rapidement être reversée à au CNCEJ. Les cotisations pour le CNCEJ s'élèvent à :

- 25€ pour les membres inscrits également dans une autre compagnie.
- 50€ pour les membres non-inscrits dans une autre compagnie

Observations des membres du CA :

Huguette VERNAY :

- Le CNCEJ a négocié pour ses membres un tarif préférentiel avec le groupe ACCOR -12% sur la location de salle et de chambres d'hôtel. Une communication à ce sujet va être adressée aux membres du CNEAF.

- **CALENDRIER PREVISIONNEL 2025 / 2026 : dates et lieux programmés
CA (3), AGO (1), formations (8), TRNTJ (4), congrès (1)**

Se reporter aux pièces jointes à la convocation et au présent CR.

Le calendrier 2026 sera discuté en septembre prochain.

- **CHARGE DE MISSION SITE INTERNET ET COMMUNICATION**

- **La plaquette du congrès**

Le chargé de mission site internet (Hervé RODRIGUEZ) n'est pas présents.

Dès la plaquette du congrès finalisée, elle sera mise à disposition des différents CREA.

Une Newsletter doit être envoyée début juillet mettant en exergue le contenu du congrès.

- **Publications et communications**

Stéphanie MIGLIERINA travaille pour mettre en avant toutes les actions du CNEAF à travers différents canaux (LINKEDIN, site CNEAF, partenaires...).

Il est important que tous les présidents de région lui fassent remonter leurs actions afin qu'elle puisse communiquer dessus.

Observations des membres du CA :

Claude LE BIGOT :

- Le CREA IDF a créé son propre logo pour communiquer.

Huguette VERNAY :

- Pourquoi pas, il convient juste de conserver une unité entre CNEAF et CREA. Pour cela, les logos CREA doivent être diffusés au bureau CNEAF pour être validés.

▪ Adresse mail @cneaf.fr

Plusieurs adresses mails @cneaf.fr ont été créée qu'il convient maintenant d'utiliser.

1/ CNEAF

presidence@cneaf.fr
secretariat@cneaf.fr
tresorerie@cneaf.fr
trntj@cneaf.fr

2/ CREA

crea-ouest@cneaf.fr
crea-est@cneaf.fr
crea-na@cneaf.fr
crea-occ@cneaf.fr
crea-hdf@cneaf.fr
crea-idf@cneaf.fr
crea-ara@cneaf.fr

Stéphanie va établir un mode d'emploi concernant la gestion des adresses mails et le diffusera aux bureaux et présidents de régions.

• PRÉSIDENTS DE RÉGIONS

▪ modifications des statuts et RI des CREA

Il est rappelé que les modifications des statuts et RI des CREA sont à enregistrer en Préfecture sur le modèle des modifications de ceux du CNEAF. Le statut de postulant a notamment été créé, qui doit pouvoir être utilisé dès début 2026, pour cela les modifications doivent être effectives avant fin d'année 2025. À réaliser par les présidents des CREA. À défaut de statut dans les CREA, ceux du CNEAF s'appliquent.

▪ Référencement annuaire CNCEJ

Tous les membres CNEAF inscrits sur les listes des Tribunaux sont membres de fait au CNCEJ. Pour que leur référencement dans l'annuaire du CNCEJ s'opère correctement, il est important que chaque CREA vérifie via les listes de leurs membres leurs inscriptions sur le site du CNCEJ. Pour les problèmes d'inscription sur l'annuaire du CNCEJ, chaque président de CREA doit se rapprocher pour cela directement du CNCEJ pour régulariser la situation.

Observations des membres du CA :

Fabienne URVOAS :

- Comment faire pour un membre CNEAF non-inscrit dans un CREA, car le CNCEJ n'échange qu'avec des compagnies ?

Huguette VERNAY :

- Pour les membres CNEAF non-inscrit dans un CREA, ils doivent se rapprocher du CNEAF. Stéphanie MIGLIERINA effectuera une vérification de leur inscription sur le site du CNCEJ.

- **CONTRAT D'EXPERTISE TECHNIQUE : point d'avancement**

Nota : la version jointe avec la convocation n'est pas la bonne version. La bonne version est jointe au présent compte-rendu.

Débutée en 2017/2028, la rédaction d'un contrat d'expertise technique a été établie en partenariat avec la MAF qui vient de le valider. Il va être transmis au CNOA pour relecture et approbation.

Il vient d'être présenté aux participants à la formation initiale à l'expertise Conseil niv.1 qui s'est déroulée cette semaine.

Il est bien rappelé que l'expertise-conseil ne peut s'apparenter à une mission de maitre d'œuvre.

Extrait :

La mission d'expertise technique confiée à l'architecte-expert consiste dans la constatation des désordres ou malfaçons affectant l'ouvrage ou partie d'ouvrage.

L'architecte-expert ne participe ni à la conception de l'ouvrage, ni au contrôle de l'exécution des marchés de travaux.

La mission qui lui est confiée ne constitue ni une mission de diagnostiqueur, ni une mission de maîtrise d'œuvre.

Examen visuel de l'ouvrage avec possibilité de faire appel à un sapiteur.

Observations des membres du CA :

Francis LONGUEPEE :

- Un reproche, le modèle de contrat est trop long ce qui rebute souvent.

Chahrazad TOMA-VASTRA :

- Ce contrat d'expertise n'est qu'un modèle que chacun peut adapter

Frédéric POKRYWKA :

- Il est essentiel qu'il soit approuvé par l'ordre des architectes pour qu'il soit opposable.

Philippe WITT :

- Il faut se méfier des contrats types, comme celui de maitrise d'œuvre du CNOA qui va jusqu'à lister les plans à fournir en précisant même leurs échelles, le nombre de visites sur le chantier... Certains avocats s'appuient sur ces éléments précis pour établir une défaillance. Il convient donc de bien mettre dans un contrat les obligations de moyens pour obtenir un résultat sans être trop précis.

Huguette VERNAY :

- Le contrat est un cadre juridique, reste toujours à définir la mission.
- Il est important de cadrer la partie assurantielle.
- Le contrat est un bon exemple de la contribution du CNEAF dans le cadre du partenariat avec le CNOA.

- POINT PARTENAIRES :

- AQC

Huguette VERNAY est allée à leur AG le 17 juin. Il est important de nourrir les liens avec nos partenaires et leur montrer notre intérêt. Cela donne également de la visibilité au CNEAF. Actuellement, l'AQC travaille notamment sur les problématiques liées à la grêle et au retrait / gonflement d'argile (RGA). Elle invite également tous les membres à aller visiter le site internet très intéressant Repro Reno.

Jean-Louis D'ESPARBES travaille à faire remonter auprès de l'AQC des retours d'experts, pour apporter une vision complémentaire à celles des experts d'assurance. À noter que les informations transmises sont anonymisées pour établir des statistiques.

- Justice Construction

Prochaine conférence : octobre 2025 sur la responsabilité dans les bâtiments existants avec Michel VASSILIADE
Prochain colloque : 13 novembre 2025 *Le Préjudice*

- CEACAP

Prochain colloque 17 septembre 2025 sur les missions de Péril avec un volet sur la responsabilité des experts suite à l'actuel procès sur la rue d'Aubagne à Marseille (jugement normalement en juillet 2025).

- Revue Experts

Chahrazad TOMA-VASTRA a participé à l'AG ce mercredi 18/06. Elle annonce que la Revue Experts est maintenant fragilement bénéficiaire. Il faut continuer à s'abonner. Les membres du CNEAF peuvent d'ailleurs avoir un tarif préférentiel.

La Revue Experts tente de faire valoir son abonnement comme 4 heures de formations

Chahrazad TOMA-VASTRA propose que l'on augmente à 5 les abonnements pris par le CNEAF à des fins de présents. Pour resserrer les liens avec les magistrats, ces abonnements peuvent être offerts à différentes cours.

Un sondage va être lancé pour connaître le nombre de membres du CNEAF ayant un abonnement.

Afin de donner de la visibilité à la Revue Experts, d'anciens exemplaires sont donnés aux participants lors des formations CNEAF. Ces exemplaires sont fournis gracieusement par la Revue.

Philippe RIVOIRARD :

- Précise que la CECAAVP offre déjà des abonnements au TA de Paris et de Cergy

- MAF

Récemment la MAF a validé le contrat de mission expertise technique élaboré conjointement avec le CNEAF.

Une convention de partenariat a été signée en 2024 pour un montant annuel de subvention de 16.000€.

▪ CNOA

Une convention de partenariat vient d'être signée pour un montant annuel de subvention de 8.000€.

En 2023 le CNOA avait refusé la convention, car il n'y avait pas de contrepartie définie.

▪ SFA

Dernier Colloque les 23 et 24 mai *Les artefacts de l'intelligence & l'intelligence artificielle*
Conférence à venir sur Marc BARINI le 3 juillet

En cours, 7^{ème} édition du prix Le Même, concours d'écriture sur l'architecture. Les candidats sont invités à présenter un bref texte (environ 10 pages) qui propose une compréhension et une perception fine d'un lieu. Le genre littéraire est libre, mais le propos doit s'appuyer sur un bâtiment construit.

Prix et récompenses

1 ^{er} prix	2500 €
2 ^{ème} prix	1000 €
3 ^{ème} prix	500 €

Calendrier

1er mai 2025	Lancement de l'appel à candidature
8 septembre 2025 à 9h00	Date et heure limite pour déposer vos textes ici
octobre 2025 – janvier 2026	Analyse des contributions et réunion du jury
26 janvier 2026 (au plus tard)	Proclamation des résultats

▪ CSTB

Le CSTB réfléchit actuellement à l'édition d'un ouvrage sur l'expertise auquel nous pourrions nous associer (proposition Pascal MEIGNEN).
À suivre.

▪ CNCEJ

Un séminaire des présidents de compagnies a eu lieu le 17 juin dernier avec comme thème la responsabilité de l'expert et sa couverture assurantielle, en présence d'un représentant de la compagnie SOPHI ASSUR qui couvre les experts.

Depuis 2004, l'expert peut être recherché en responsabilité jusqu'à 20 ans après le dépôt de son rapport. Le CNCEJ travaille actuellement pour faire raccourcir ce délai à 5 ans.

Avec le contrat SOPHI ASSUR les experts sont couverts pour cette période longue de 20 ans. Cet assureur prend en charge rétroactivement les expertises sur lesquelles les experts sont mis en cause, y compris si pas assurés au moment de la mission.

Observations des membres du CA :

Philippe WITT :

- La MAF conseille de prendre une assurance complémentaire même si l'expert déclare son activité expertale à la MAF.

Huguette VERNAY :

- Il est nécessaire de demander un complément de garantie à son assureur quand les risques ou préjudices sont élevés.

Paris, le 28 juillet 2025

Le Conseil d'Administration s'est tenu ce jour en présentiel.

Tous les points mis à l'ordre du jour ont été abordés.

En l'absence d'autres questions reçues avant le 18/06/2025 à 18h00, le conseil d'administration est clos.
La séance commencée à 9H30 s'est terminée à 12H15.

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION :
Vendredi 28 NOVEMBRE 2025 - 9h00 (lieu à confirmer)

*Le 28 juillet 2025
La secrétaire générale adjointe
Céline PERRET ACKNIN*

Destinataires :

Les membres du Conseil d'Administration

Annexes :

- Calendrier 2025
- Contrat d'expertise technique et ses deux annexes
 - o règles de bonnes pratiques
 - o formulaire de rétractation